



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La ministre des Finances annonce une exonération fiscale pour les services de psychothérapie et de counseling

[OTTAWA, 22 novembre 2023] – La ministre des Finances, Chrystia Freeland, a déposé hier l'Énoncé économique de l'automne 2023, annonçant les plans du gouvernement visant à exempter les services de psychothérapie et de counseling de la TPS/TVH. En tant qu'association nationale des thérapeutes professionnels en counseling et des psychothérapeutes et principale défenderesse de cette exonération, l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est impatiente de voir ce projet se concrétiser.

La déclaration de la ministre à la Chambre des communes souligne que la psychothérapie et le counseling jouent un rôle essentiel dans la vie et les soins de santé mentale de millions de personnes au Canada. L'exonération de la TPS facturée par les prestataires de services permettra de lever l'un des nombreux obstacles auxquels se heurtent les personnes à la recherche de soins, notamment en raison de la pénurie de prestataires en santé mentale, les longs délais d'attente et l'inaccessibilité financière due à l'absence de couverture par les régimes d'assurance privés.

« Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction », a déclaré Carrie Foster, présidente de l'ACCP. « Nous plaidons pour ce changement depuis de nombreuses années et, par cette recommandation, le gouvernement reconnaît les obstacles auxquels sont confrontées tant de personnes, à la fois pour recevoir des soins de santé mentale accessibles et pour les thérapeutes en counseling et les psychothérapeutes qui fournissent ces services. Nous sommes impatients de voir ce changement législatif se concrétiser dans le budget 2024. »

Il s'agit d'un moment historique pour toutes les personnes qui, au Canada, accèdent aux services de santé mentale et les fournissent. Cette recommandation a le potentiel de transformer le paysage des soins de santé mentale au Canada en éliminant un obstacle financier qui peut empêcher de nombreuses personnes de fournir et d'accéder à des services vitaux de thérapie. L'ACCP, ainsi que ses partenaires qui ont milité pour ce changement, attendent avec impatience la suppression de la TPS et espèrent que les gouvernements provinciaux et territoriaux suivront l'exemple du gouvernement fédéral en supprimant la TVH/TVP sur les services de thérapie.

L'ACCP tient à remercier les quatorze mille Canadiennes et Canadiens qui ont signé la pétition qui a contribué à ce changement et invite tous celles et ceux qui sont concernés par cette recommandation à en savoir plus et à envoyer une lettre de soutien à leur élu(e) en visitant le site Web taxfreetherapy.ca.

-30-

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association nationale bilingue qui offre aux thérapeutes professionnels en counseling et aux psychothérapeutes l'accès à des programmes éducatifs exclusifs, à la certification, au développement professionnel et au contact direct avec des pairs professionnels et des groupes spécialisés. L'ACCP fait la promotion de la profession et de sa contribution à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiennes et Canadiens.

Pour toutes entrevues, veuillez communiquer avec :
Laura Rinaldi | laura@impactcanada.com | (705) 822-8380